



Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages
École La Sablonnière
Année scolaire : 2020-2021

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Principales évaluations

À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués dans les disciplines, comme indiqué dans le tableau ci-joint. De plus, de façon régulière, le développement des compétences ainsi que les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, projets, examens, etc.).

Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Fin du 2^e cycle (4^e année) : L'épreuve obligatoire du Ministère (MEES) en français sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.

Fin du 3^e cycle (6^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère (MEES) en français et en mathématique seront administrées à la fin de l'année. Celles-ci compteront pour 20% du résultat final.

Épreuves obligatoires de la Commission scolaire des Draveurs (CSD)

Fin du 2^e cycle (4^e année) : L'épreuve obligatoire de la Commission scolaire des Draveurs en mathématique sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 20% de la 3^e étape.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Autres commentaires

Tel qu'identifié dans le tableau, les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins : *savoir communiquer, organiser son travail, travailler en équipe et exercer son jugement critique*.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Absences motivées

Les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve ministérielle obligatoire sont les suivants :

- une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale,
- le décès d'un proche parent,
- la convocation à un tribunal,
- la participation à un événement d'envergure.

L'original des pièces justificatives doit être conservé au dossier de l'élève par l'école fréquentée. Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, l'élève ne doit pas être pénalisé et il n'est pas nécessaire de lui administrer une épreuve à une date ultérieure. Le résultat final est composé en totalité des résultats pondérés des 3 étapes.

Absences non motivées

Pour toute absence pour des motifs autres que ceux énumérés ci-haut, par exemple un voyage à la date prévue à l'horaire officiel, l'élève doit être déclaré absent. Ainsi le traitement de l'absence fait en sorte que l'élève ne tire pas avantage de cette absence même si elle est due à une décision parentale. Dans ce cas, aucune épreuve ne doit être administrée et le résultat de l'élève pour les trois étapes reste identique. Le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire correspond alors à 0 sur 20.

Veuillez noter que le Service des ressources éducatives applique les mêmes règles en gestion des absences pour les épreuves obligatoires d'établissement « commission scolaire ».

Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le <u>15 octobre 2020</u>
Premier bulletin	Le 1 ^{er} bulletin sera déposé sur Mozaïk-Portail-Parents le <u>mercredi 18 novembre 2020</u> . Ce bulletin couvrira la période du 31 août 2020 au 13 novembre 2020 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. <u>La rencontre de parents aura lieu le jeudi 19 novembre 2020</u>
Deuxième bulletin	Le 2 ^e bulletin sera déposé sur Mozaïk-Portail-Parents le mercredi 24 février 2020. Ce bulletin couvrira la période du 16 novembre 2020 au 18 février 2021 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. <u>La rencontre de parent aura lieu le jeudi 25 février 2021 (sur invitation de l'enseignant ou sur demande du parent).</u>
Troisième bulletin	Le 3 ^e bulletin sera déposé sur Mozaïk-Portail-Parents le 29 juin 2020. Il couvrira la période s'échelonnant du 22 février 2021 jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

Disciplines			Résultat inscrit au bulletin		
			1 ^{re} étape (20 %)	2 ^e étape (20 %) ou (25%)	3 ^e étape (60 %) ou (75%)
Français langue d'enseignement	Lire	50 % (1 ^{er} et 2 ^e cycles) 40 % (3 ^e cycle)	✓	✓	✓
	Écrire	30 % (1 ^{er} et 2 ^e cycles) 40 % (3 ^e cycle)	✓	✓	✓
	Communiquer oralement	20 % (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles)		✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation problème	20 % (1 ^{er} cycle) 30 % (2 ^e et 3 ^e cycles)		✓	✓
	Utiliser un raisonnement mathématique	80 % (1 ^{er} cycle) 70 % (2 ^e et 3 ^e cycles)	✓	✓	✓
Anglais 1 ^{er} cycle	Comprendre des textes entendus	60%		✓	✓
	Communiquer oralement	40 %		✓	✓
Anglais 2 ^e et 3 ^e cycles	Communiquer oralement en anglais	50 % (2 ^e cycle) 45 % (3 ^e cycle)		✓	✓
	Comprendre des textes lus et entendus	35 % (2 ^e et 3 ^e cycles)		✓	✓
	Écrire des textes	15 % (2 ^e cycle) 20 % 3 ^e cycle)		✓	✓
Science et technologie (2 ^e et 3 ^e cycles)		100 %	✓	✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (2 ^e et 3 ^e cycles)		100 %	✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé		100 %	✓	✓	✓
Éthique et culture religieuse		100 %	✓	✓	✓
Arts plastiques		100 %	✓	✓	✓
Musique		100 %		✓	✓
Autres compétences	Savoir communiquer	1 ^{er} cycle	✓		✓
	Organiser son travail	1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles	✓		✓
	Travailler en équipe	2 ^e cycle	✓		✓
	Exercer son jugement critique	3 ^e cycle	✓		✓

*Fin du 2^e cycle (4^e année) : Une épreuve obligatoire du Ministère en français (20% du résultat final) et une de la CSD (20% du résultat de la 3^e étape) seront administrées.

*Fin du 3^e cycle (6^e année) : Des épreuves obligatoires du Ministère en français et en mathématique seront administrées. Celles-ci compteront pour 20% du résultat final

* Si une compétence n'est pas notée à une étape, le pourcentage sera considéré à la prochaine étape

S:\083-LA-SABLONNIERE\DIRECTION\2020-2021\ADMINISTRATION\NORMES ET MODALITÉS\NORMES ET MODALITÉS.DOC